



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02650

Numéro SIREN : 428 634 067

Nom ou dénomination : 2 HIP HOLDINGS

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2014 sous le numéro de dépôt 18440



1401845601

DATE DEPOT : 2014-02-21

NUMERO DE DEPOT : 2014R018440

N° GESTION : 2010B02650

N° SIREN : 428634067

DENOMINATION : 2 HIP HOLDINGS

ADRESSE : 9 rue Belidor 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2013/11/01

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT
CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

2 HIP HOLDINGS
Société par actions simplifiée au capital de 38.603.941,08 euros
Siège social: 9, rue Belidor - 75017 Paris
428 634 067 RCS Paris

10 B 2650

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

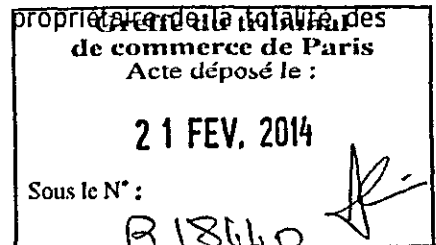
DB

EN DATE DU 1^{er} NOVEMBRE 2013

C2 CN

La société Wright International Inc., société de droit américain, dont le siège social est situé 5677 Airline Road - Arlington - 38002 Tennessee, Etats-Unis, représentée par Monsieur Lance Berry, agissant en qualité d'associé commandité de la société Wright Medical Europe C.V., société de droit néerlandais dont le siège social est Krijgsman 11 geb, 6^e et - 1186 DM Amstelveen (Pays-Bas),

Agissant en qualité d'associé unique de la société 2 HIP HOLDINGS, propriétaire de la totalité des 2.533.067 actions composant le capital social,



A pris ce jour les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Lance Berry de son mandat de président de la Société, avec effet à compter de ce jour et décide de nommer, pour le remplacer, en qualité de président :

Monsieur Pascal Girin,
Né le 19 juin 1960 à Paris - France,
De nationalité française,
Demeurant 44 Follen Street - Cambridge, MA 02138, USA.

Ce mandat de président est consenti à compter de ce jour et pour une durée de 3 années en application de l'article 10 des statuts, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015, sauf décision contraire de l'associé unique ou cessation anticipée par démission, notamment.

Conformément à l'article 10 des statuts, Monsieur Pascal Girin représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts aux associés.

Le président peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs mandataires et notamment au directeur général.

Il ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de président mais il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Aurelio Sahagun de son mandat de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour, et conformément à l'article 10 bis des statuts, décide de nommer pour le remplacer, en qualité de directeur général :

VB

Monsieur Peter Cooke,
Né le 8 mai 1965 à Meriden - Royaume-Uni,
De nationalité britannique,
Demeurant 65 Oatlands Court - Wights Mountain, Queensland, Australie, 4520.

Ce mandat de directeur général est consenti à compter de ce jour, pour la durée du mandat du président, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015, sauf décision contraire de l'associé unique ou cessation anticipée par démission, notamment.

En cas de cessation anticipée du mandat du président, le mandat du directeur général prendra fin le jour de la nomination du nouveau président, sauf renouvellement.

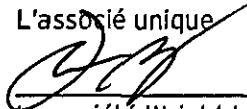
Conformément à l'article 10 bis des statuts, Monsieur Peter Cooke disposera des mêmes pouvoirs que le président, tant sur le plan interne qu'à l'égard des tiers pour représenter la Société, avec faculté de subdéléguer partiellement ces pouvoirs à toute personne de son choix.

Monsieur Peter Cooke ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de directeur général, mais il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

L'associé unique



La société Wright International Inc.,
représentée par Monsieur Lance Berry
agissant en qualité d'associé commandité de la société Wright Medical Europe C.V.,